

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 4 décembre 2013

---

**N° 25 / 2011 - 2016**

**Présidence de M. Stéphane Dewarrat**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

16 sont absents,

**82 sont présents,**

**2 conseiller(ère)s supplémentaires seront présent(e)s dès le point  
N° 4 de l'ordre du jour, après leur assermentation.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

**Dilan ALPDOGAN, Eric BAUER, Giuseppina BIERI, Helder DE PINHO, Katharina DELLWO BAUER, Olivier GOLAZ, Christian HUGONNET, Anne JOMINI, Nicola LOFOCO, Valérie MERINO DE TIEDRA, Cécile REY, Cédric SCHOPFER, Pierre TONDA, Roland RUSSI.**

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) :

**Zöhre BULGAN, François LLAVADOR.**

**Le Président** relève deux erreurs dans l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil communal :

- **Il y a 2 points N° 3**
- **Il s'agit du rapport N° 46/12.13 et non N° 46/11.13**

Il ajoute 3 nouveaux points à l'ordre du jour :

- **Point N° 4 nouveau : Démission d'un scrutateur**
- **Point N° 5 nouveau : Election d'un(e) scrutateur(trice)**

- **Point N° 13 nouveau : Interpellation du Groupe SPI "Fermeture Pasta Gala : quelles appréciations pour l'économie locale et quelles évolutions pour l'hypothétique développement du secteur artisanal et industriel en ville de Morges ?" – Dépôt et développement.**

Il explique que l'ordre des rapports sera modifié et que le budget sera discuté en dernier car certaines décisions peuvent avoir une influence sur ce dernier.

L'ordre du jour ainsi modifié est le suivant :

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 6 novembre 2013](#).
2. Démission d'un conseiller communal.
3. Assermentation d'une conseillère communale et d'un conseiller communal.
4. Démission d'un scrutateur.
5. Election d'un(e) scrutateur(trice).
6. Communications du Bureau.
7. Communications de la Municipalité.
8. Nomination de la Commission de gestion 2013.
9. Préavis d'urgence de la Municipalité :

[N° 53/12.13](#) Entrée en vigueur de la taxe forfaitaire annuelle à l'habitant du règlement communal sur la gestion des déchets au 1er janvier 2014.

10. Préavis de la Municipalité :

[N° 52/12.13](#) Demande d'un crédit de CHF 240'000.00 TTC pour la réfection des toilettes et des douches de la piscine communale du Parc des Sports;

[N° 54/12.13](#) Adhésion à la nouvelle association régionale du tourisme du district de Morges;

[N° 55/12.13](#) Demande d'un crédit de construction complémentaire de CHF 705'000.00 TTC, subventions non déduites, pour terminer les travaux de rénovation et de transformation de l'Hôtel-de-Ville (phase II);

[N° 56/12.13](#) Demande d'un crédit de CHF 144'725.00 pour le dragage partiel du Port du Château et de sa zone d'accès;

[N° 57/12.13](#) Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour l'extension de la téléphonie IP sur les sites distants de Beausobre (Théâtre et Collège), du CSR, de la Bibliothèque, de Riond-Bosson 9, ainsi que l'adaptation de l'infrastructure existante.

11. Rapport d'urgence de commission :

[N° 53/12.13](#) Entrée en vigueur de la taxe forfaitaire annuelle à l'habitant du règlement communal sur la gestion des déchets au 1er janvier 2014.

12. Rapports de commissions :

[N° 42/12.13](#) Gestion d'une structure préscolaire de 44 places sur le site de l'EMS de Beausobre;

[N° 48/12.13](#) Suppression des subsides d'allocation naissance;

[N° 50/12.13](#) Demande d'un crédit de CHF 837'000.00, subventions non déduites, pour le remplacement de la production de chaleur du Collège de Chanel;

[N° 46/12.13](#) Budget de l'exercice 2014.

13. Interpellation du Groupe SPI "Fermeture de Pasta Gala : quelles appréciations pour l'économie locale et quelles évolutions pour l'hypothétique développement du secteur artisanal et industriel en ville de Morges ?" – Dépôt et [développement](#).

14. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

15. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS**

1. [Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2013](#).

2. Préavis d'urgence de la Municipalité

[N° 53/12.13](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*  
Objet : Entrée en vigueur de la taxe forfaitaire annuelle à l'habitant du règlement communal sur la gestion des déchets au 1er janvier 2014.

### 3. Préavis de la Municipalité

[N° 52/12.13](#) *Direction du patrimoine*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 240'000.00 TTC pour la réfection des toilettes et des douches de la piscine communale du Parc des Sports;

[N° 54/12.13](#) *Administration générale, culture et promotion*

Objet : Adhésion à la nouvelle association régionale du tourisme du district de Morges;

[N° 55/12.13](#) *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'un crédit de construction complémentaire de CHF 705'000.00 TTC, subventions non déduites, pour terminer les travaux de rénovation et de transformation de l'Hôtel-de-Ville (phase II);

[N° 56/12.13](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 144'725.00 pour le dragage partiel du Port du Château et de sa zone d'accès;

[N° 57/12.13](#) *Direction des finances, assurances, informatique et contrôle de gestion*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour l'extension de la téléphonie IP sur les sites distants de Beausobre (Théâtre et Collège), du CSR, de la Bibliothèque, de Riond-Bosson 9, ainsi que l'adaptation de l'infrastructure existante.

### 4. Rapport d'urgence de commissions

[N° 53/12.13](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet: Entrée en vigueur de la taxe forfaitaire annuelle à l'habitant du règlement communal sur la gestion des déchets au 1er janvier 2014.

### 5. Rapports de commissions

[N° 42/12.13](#) *Direction de la jeunesse, sécurité sociale*

Objet: Gestion d'une structure préscolaire de 44 places sur le site de l'EMS de Beausobre;

[N° 46/12.13](#) *Municipalité en corps*

Objet: Budget de l'exercice 2014;

[N° 48/12.13](#) *Municipalité en corps*

Objet: Suppression des subsides d'allocation naissance;

[N° 50/12.13](#) *Direction du patrimoine et administration scolaire*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 837'000.00, subventions non déduites, pour le remplacement de la production de chaleur du Collège de Chanel.

6. [Réponse aux questions de M. Bertrand Gilliard concernant l'ARCAM](#) (subvention accordée par le canton dans le cadre du développement de la Filière Bois dans l'Ouest vaudois).

\*\*\*\*\*

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2013

La secrétaire apporte une modification en page 633 : Mme Valérie Merino de Tiedra et M. Bruno Petrucciani étaient excusés.

**M. Yvan CHRISTINET** demande une modification en page 652, 3<sup>e</sup> conclusion (3<sup>e</sup> paragraphe) : [...] *et d'accorder une aide annuelle sous forme de dispense du paiement de la taxe forfaitaire aux personnes au bénéfice des prestations complémentaires AVS/AI ou du revenu d'insertion* **ou** *au bénéfice de prestations complémentaires Familles.*

**Mme Catherine HODEL** n'est pas d'accord. Il est indiqué quelques lignes plus haut : [...] *aux personnes au bénéfice des prestations complémentaires AVS/AI ou du revenu d'insertion, aux personnes au bénéfice des prestations complémentaires Famille et rentes pont.* Elle ne comprend pas pourquoi il faudrait rajouter un "ou" 3 lignes plus bas.

**Le Président** invite M. Yvan Christinet à déposer un amendement dans ce sens lorsque le rapport N° 53/12.13 sur ce sujet sera discuté.

Le procès-verbal incluant la modification de la secrétaire est accepté à une évidente majorité (4 abstentions).

## 2. Démission d'un conseiller communal

En date du 8 novembre 2013, le Président a reçu la lettre de démission de M. Carlos Arias, du Groupe SPI, dont il donne lecture.

M. Carlos Arias est entré au Conseil communal en 2006, il a participé à une commission et a fait partie des Commissions de gestion (Cogest) 2006 et 2010.

## 3. Assermentation d'une conseillère communale et d'un conseiller communal

Dans sa séance ordinaire du 26 novembre 2013, le Bureau a élu Mme Ilda MARTIN et M. Rémy HLAVAC de la liste complémentaire du Groupe des Socialistes, POP et indépendants (SPI), en remplacement de MM. Ali Imren et Carlos Arias, démissionnaires.

La nouvelle conseillère communale et le nouveau conseiller communal sont conduits par l'huissier-suppléant devant l'assemblée et assermentés selon la loi et la coutume.

#### **4. Démission d'un scrutateur**

En date du 29 novembre 2013, le Président a reçu la lettre de démission de M. Cédric Schopfer de son poste de scrutateur. Il en donne lecture.

#### **5. Election d'un(e) scrutateur(trice)**

Suite à la démission de M. Cédric Schopfer, le Conseil communal doit élire un(e) nouveau(elle) scrutateur(trice). Son mandat se terminera en juin 2014. Il s'agit d'une dérogation à l'art. 11 du Règlement du Conseil communal (RCC) concernant la date et la durée du mandat. Selon l'art. 12 du RCC, les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Selon l'art. 41 du RCC, l'élection peut être tacite si le nombre de candidats n'excède pas le nombre de sièges à pourvoir.

Au nom du Groupe de l'Union Démocratique du Centre (UDC), Mme Patricia Correia Da Rocha propose la candidature de M. Romain BLUM.

Il n'y a pas d'autres propositions. Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, M. Romain Blum est élu tacitement et rejoint directement la table du Bureau. Mme Rita Wyss, scrutatrice suppléante, reprend sa place dans la salle.

#### **6. Communications du Bureau**

Le dépouillement de la votation fédérale du 24 novembre 2013 s'est très bien déroulé et les résultats ont été transmis au canton à 11h38. Le taux de participation s'est élevé à 54 %. Le Président remercie les membres du Bureau élargi pour leur énergie et leur rapidité. Il explique néanmoins que de vieilles machines à compter les billets de banque peuvent être utilisées quand il y a 3 objets, ce qui n'est pas le cas quand il y en a 2 ou 4 (format des bulletins). Dans ce cas-là, le comptage doit se faire manuellement. Le Président invite les membres du Conseil communal qui ne soutiendraient pas l'achat d'une machine à compter (scanner) à se joindre aux membres du Bureau lors de dépouillements plus complexes.

Il relève encore que de trop nombreux votes sont nuls, non pris en compte ou déposés trop tard par courrier ou dans la boîte de vote qui est relevée une dernière fois à 11h le dimanche des votations. Pour ce dernier cas, une plaque indiquant l'heure jusqu'à laquelle la boîte est relevée avait pourtant été installée.

Le Bureau s'est réuni en séance extraordinaire le dimanche 24 novembre 2013 et a fonctionné comme Bureau d'arrondissement afin de procéder à l'élection de Mme Claire Richard au Grand Conseil, en remplacement de Mme Isabelle Chevalley, démissionnaire.

**Le Président** répond à la [question de Mme Maria Grazia Velini du 6 novembre 2013](#) concernant la procédure de vote utilisée lors de la séance du 2 octobre 2013 au sujet de l'amendement sur l'impôt foncier. Lors de ce vote, le Président n'a ni ouvert, ni clôturé clairement le scrutin (art. 78 du RCC). Les bulletins distribués étaient au nombre de 84 et 2 membres du Conseil communal se sont absentés avant leur ramassage. Le Président a alors appliqué l'art. 28 du RCC et a fait respecter le règlement en procédant à un nouveau vote.

**Le Président** répond à la [question de M. Philippe Deriaz du 6 novembre 2013](#) concernant la disposition de la salle et la possibilité de mettre des moyens audiovisuels à disposition des membres du Conseil communal. Il explique que la disposition de la salle sera modifiée pour la séance du mois de février. Par contre, le Bureau s'oppose à la mise à disposition de moyens audiovisuels afin que ce genre de présentations ne devienne pas une habitude. Les membres du Conseil communal peuvent s'exprimer par différents moyens qui peuvent figurer au procès-verbal. Si de manière exceptionnelle et indispensable, une telle présentation devait néanmoins être faite, son auteur a la possibilité d'entrer en contact avec le Bureau, dans un délai suffisant pour que ce dernier puisse se prononcer et mettre le matériel nécessaire à disposition.

En date du 10 novembre 2013, **Le Président** a reçu la copie d'une lettre des habitants du chemin du Triolet adressée à la PRM. Elle concerne l'accroissement de la circulation sur ce chemin, à une vitesse excessive. Les membres du Conseil communal qui sont intéressés peuvent prendre connaissance du contenu de cette lettre en fin de séance.

L'invitation pour le souper du Conseil communal sera jointe à la fiche concernant les jetons de présence. Pour répondre au vœu de M. Pascal Gemperli, les places seront attribuées.

La sortie hivernale du Conseil communal se déroulera le 29 mars 2014. La Municipalité y est cordialement invitée.

Le rapport concernant la révision du RCC ne pourra être rendu dans un délai raisonnable de 6 mois après le dépôt du préavis.

**M. Cedric FAVRE** explique que la tâche concernant la révision du RCC est ardue. La commission s'est déjà réunie 7 fois. Chaque article est étudié séquentiellement et 84 ont déjà été passés en revue. 5 séances sont encore agendées afin que le rapport puisse être rendu pour le mois de juin 2014. Ce dernier établira une comparaison de ce qui existe actuellement, de ce qui est proposé dans le préavis et de ce que les membres de la commission proposent (propositions appuyées par leur groupe).

**M. Philippe DERIAZ** regrette que le Bureau refuse de mettre à disposition des moyens audiovisuels. Il s'agit de séances du Conseil communal et la seule à pouvoir utiliser ce genre de moyens est la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

## **7. Communications de la Municipalité**

Chaque membre du Conseil communal a reçu ce soir le [Municipalité en bref](#), dans lequel il est répondu aux questions de Mme Esther Burnand.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** explique que la commune de Morges s'engage à faire connaître les enjeux de l'énergie aux élèves de l'Ecole de Chanel. Les bâtiments scolaires restent de gros consommateurs d'énergie, chauffage en premier, et la sensibilisation des utilisateurs et des réglages techniques simples permettent d'alléger la facture annuelle de plusieurs milliers de francs.

L'Association *Terragir énergie solidaire* a été mandatée pour la réalisation de ce projet tant pédagogique qu'économique en faveur de l'environnement. Un spécialiste de cette association réalise trois interventions de deux périodes chacune, dans deux classes de 8P, puis met sur pied deux "journées énergie" lors desquelles tous les occupants du bâtiment chercheront à économiser l'énergie. Un rapport final sera rédigé.

La 1<sup>re</sup> intervention a eu lieu le jeudi 21 novembre 2013 et a fait découvrir aux élèves des deux classes pilotes les diverses sources d'énergie, leur transformation et leurs utilisations finales. Lors de la 2<sup>e</sup> intervention, le jeudi 28 novembre 2013, les élèves sont partis à la découverte de leur bâtiment en visitant la chaufferie et en allant prendre des mesures de température et de luminosité en divers locaux. Une semaine plus tard, ils œuvreront à la préparation d'une "exposition énergie" en élaborant des posters avec slogans invitant à économiser les ressources.

Les 12 et 13 décembre 2013, les élèves des deux classes pilotes guideront les autres classes au travers de l'exposition. Lors de ces deux "journées énergie", tous les occupants de l'immeuble seront invités à adopter une attitude "basse consommation". L'association *Terragir énergie solidaire* veut prouver que les potentiels d'économie sont grands, sans toutefois diminuer notre confort, et que ces éco-gestes peuvent devenir des réflexes quotidiens.

Le vendredi 13 décembre 2013, entre 15h45 et 18h00, l'exposition restera ouverte afin de permettre à toute personne intéressée par ce projet d'en prendre connaissance. Les spécialistes de l'association *Terragir énergie solidaire* seront sur place afin de présenter l'exposition et de répondre aux questions.

**M. le Syndic Vincent JAKUES** annonce que les membres du Conseil communal sont cordialement invités après la séance pour partager le verre de l'amitié et les salées au fromage.

**Mme Esther BURNAND** remercie la Municipalité des réponses qui figurent dans le *Municipalité en bref*. Elle n'a pas eu le temps de lire tous les détails et elle espère que les dates mentionnées seront mieux respectées que celle du premier coup de pioche En Bonjean, lequel était prévu à la mi-novembre et qui n'a pas encore eu lieu.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** revient sur la communication concernant l'économie d'énergie. Il souhaite connaître le coût d'une telle opération.

**Mme Catherine HODEL** répond à Mme Esther Burnand que le premier coup de pioche En Bonjean a eu lieu le lundi 2 décembre 2013.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** explique que la Municipalité a harcelé la Coopérative afin qu'elle maintienne les délais prévus pour le début des travaux En Bonjean. Ils ont néanmoins été retardés par les conditions météorologiques du mois de novembre.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** répond à M. Jean-Hugues Busslinger que le programme concernant l'économie d'énergie a coûté CHF 9'000.00.

La parole n'est plus demandée.

## **8. Nomination de la Commission de gestion 2013**

Chaque groupe a transmis le nom de ses candidat(e)s à la secrétaire. Leur nombre étant égal à celui des sièges à pourvoir, ils sont élus tacitement, conformément à l'art. 41 du RCC. Selon le tournus, la présidence revient au Groupe SPI.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

|                                  |                               |                                |
|----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| <b>Edith Magali BARBLAN</b>      | <b>Philippe BECK</b>          | <b>Pierre Marc BURNAND</b>     |
| <b>Patricia CORREIA DA ROCHA</b> | <b>Katharina DELLWO BAUER</b> | <b>Claudine DIND-PERROCHET</b> |
| <b>Charles DIZERENS</b>          | <b>Sacha FEHLMANN</b>         | <b>Eva FROCHAUX</b>            |
| <b>Yves MENETREY</b>             | <b>Baptiste MULLER</b>        | <b>Jean NZIKOU</b>             |
| <b>Roland RUSSI</b>              | <b>Josef WEISSEN</b>          | <b>Magali ZUGER</b>            |

Les suppléants sont Mmes et MM. :

|                        |                           |                               |
|------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| <b>Philippe DERIAZ</b> | <b>Christine DUBOCHET</b> | <b>Béatrice GENOUD-MAURER</b> |
| <b>Emmanuel GENTON</b> | <b>Rita WYSS</b>          |                               |

## **9. Préavis d'urgence de la Municipalité**

[N° 53/12.13](#) Entrée en vigueur de la taxe forfaitaire annuelle à l'habitant du règlement communal sur la gestion des déchets au 1er janvier 2014.

**Cet objet sera étudié par la commission nommée pour étudier le préavis [N° 45/10.13](#).**

**Le Président** explique que le Bureau a accepté cette attribution. Il rappelle néanmoins que le Bureau est habilité à nommer les commissions selon l'art. 41 du RCC. Cette procédure n'a pas été respectée par la Municipalité puisqu'elle a transmis directement le préavis aux membres de cette commission.

## 10. Préavis de la Municipalité

[N° 52/12.13](#) Demande d'un crédit de CHF 240'000.00 TTC pour la réfection des toilettes et des douches de la piscine communale du Parc des Sports.

Présidence : Groupe de l'Entente Morgienne

Les commissaires sont Mmes et MM. :

|                                |   |                     |
|--------------------------------|---|---------------------|
| <b>Anne-Françoise COSANDEY</b> | <b>Elodie DI VIRGILIO DA ROCHA</b>      | <b>Eva FROCHAUX</b> |
| <b>Blaise JOTTERAND</b>        | <b>Laurence LAMBERT<br/>CAVERSACCIO</b> | <b>Roland RUSSI</b> |
| <b>Magali ZUGER</b>            |   |                     |

[N° 54/12.13](#) Adhésion à la nouvelle association régionale du tourisme du district de Morges.

Présidence : Groupe des Libéraux, Radicaux et Vert'libéraux.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

|                       |                        |                        |
|-----------------------|------------------------|------------------------|
| <b>Antoine ANDRE</b>  | <b>Rémy DELALANDE</b>  | <b>Philippe DERIAZ</b> |
| <b>Fida KAWKABANI</b> | <b>Baptiste MULLER</b> | <b>Sylvie POUSAZ</b>   |
| <b>Cécile REY</b>     |                        |                        |

[N° 55/12.13](#) Demande d'un crédit de construction complémentaire de CHF 705'000.00 TTC, subventions non déduites, pour terminer les travaux de rénovation et de transformation de l'Hôtel-de-Ville (phase II).

Présidence : Groupe des Socialistes, POP et indépendants.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

|                             |                                  |                        |
|-----------------------------|----------------------------------|------------------------|
| <b>Edith Magali BARBLAN</b> | <b>Patricia CORREIA DA ROCHA</b> | <b>Pascal GEMPERLI</b> |
| <b>Catherine HODEL</b>      | <b>Yves MENETREY</b>             | <b>Bastien MONNEY</b>  |
| <b>Sylviane TRUDU</b>       |                                  |                        |

[N° 56/12.13](#) Demande d'un crédit de CHF 144'725.00 pour le dragage partiel du Port du Château et de sa zone d'accès.

Présidence : Groupe des Verts.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

|                      |                      |                      |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Marc BALLY</b>    | <b>Philippe BECK</b> | <b>Martine COSTA</b> |
| <b>Maurice JATON</b> | <b>Lucie ROCHAT</b>  | <b>Roland RUSSI</b>  |
| <b>Josef WEISSEN</b> |                      |                      |

[N° 57/12.13](#) Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour l'extension de la téléphonie IP sur les sites distants de Beausobre (Théâtre et Collège), du CSR, de la Bibliothèque, de Riond-Bosson 9, ainsi que l'adaptation de l'infrastructure existante.

Présidence : Groupe des Libéraux, Radicaux et Vert'libéraux.

Les commissaires sont Mme et MM. :

|                          |                                  |                        |
|--------------------------|----------------------------------|------------------------|
| <b>Adrien BUSCH</b>      | <b>Patricia CORREIA DA ROCHA</b> | <b>Xavier DURUSSEL</b> |
| <b>Bertrand GILLIARD</b> | <b>Christian HUGONNET</b>        | <b>Lucien REY</b>      |
| <b>Josef WEISSEN</b>     |                                  |                        |

## 11. Rapport d'urgence de commission

[N° 53/12.13](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet : Entrée en vigueur de la taxe forfaitaire annuelle à l'habitant du règlement communal sur la gestion des déchets au 1er janvier 2014.

**M. Pierre Marc Burnand**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis d'urgence de la Municipalité.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une évidente majorité (2 avis contraires).**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis d'urgence de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'annuler le chiffre N° 2 de la décision du Conseil communal du 6 novembre 2013;
2. de fixer à CHF 65.00 le montant de la taxe forfaitaire annuelle à l'habitant pour l'année 2014 et de modifier en conséquence l'annexe 1 au *Règlement communal sur la gestion des déchets*.

## 12. Rapports de commissions

[N° 42/12.13](#) *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et logement*

Objet : Gestion d'une structure préscolaire de 44 places sur le site de l'EMS de Beausobre.

**Mme Anne-Catherine AUBERT**, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce que la Municipalité se rallie aux amendements de la commission.

**Mme Esther BURNAND** ne se prononce pas sur la nécessité de la structure préscolaire sur le site de l'EMS de Beausobre mais réagit néanmoins à la légèreté avec laquelle la Municipalité présente ce préavis.

Il y a une année, dans le préavis [N° 53/12.12](#) (Demande de l'Etablissement hospitalier de La Côte en faveur d'une participation financière de la commune de Morges au projet de Parc de Beausobre), la Municipalité déclarait à propos du projet de garderie, p. 4 du préavis, que "*le modèle d'exploitation prévu sera neutre pour le budget de la commune, le déficit, après déduction des participations des parents, étant entièrement pris en charge par le réseau AJEMA, voire la Fondation de l'accueil de jour de l'enfance – FAJE, ou encore d'autres subventions de démarrage du canton ou de la Confédération*".

Dans le préavis [N° 42/10.13](#), la Municipalité démontre ce qui est un modèle d'exploitation neutre pour le budget de la commune, à savoir CHF 50'000.00 d'investissement pour le mobilier et CHF 481'000.00 pour les charges pérennes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (montant à considérer avec les réserves d'usage). Soit c'est de la tromperie, soit de l'incompétence ou alors de la désinvolture.

Mme Esther Burnand refuse de voter les conclusions de ce rapport et encourage les membres du Conseil communal à faire de même. Ce refus n'est pas dirigé contre l'EMS de Beausobre, ni contre sa garderie. Cependant, cela obligera la Municipalité à revenir devant le Conseil communal avec une argumentation plus cohérente et crédible.

**Mme la Municipale Sylvie PODIO** répond qu'il s'agit d'une mauvaise formulation dans le préavis. Il aurait en effet été judicieux de mentionner que la commune paie une participation en fonction de la prestation consommée et des 10 % du déficit du réseau AJEMA qui est estimé à CHF 481'000.00. Ce déficit ne figurera pas dans le budget d'exploitation de cette crèche, lequel est véritablement neutre. Lorsque le Conseil communal a accepté l'adhésion au réseau AJEMA, il a cédé son droit à accepter ou non les augmentations liées à ce dernier. Lors de prochaines rédactions, la Municipalité sera attentive à être plus claire sur ce point.

Cette crèche est un plus pour la ville de Morges et permet un partenariat intéressant avec un des plus gros employeurs de la région. Mme la Municipale Sylvie Podio encourage les membres du Conseil communal à soutenir le rapport de la commission.

**Mme Esther BURNAND** a l'impression d'être de plus en plus bernée par des phrases qui peuvent être comprises différemment par la suite et par cette emprise sur le Conseil communal et acceptée par celui-ci, par exemple du réseau AJEMA, de la FAJE, de la PRM et même au sujet de la péréquation. Elle exprime un certain doute quant à la fonction de conseiller(ère) communal(e).

La parole n'est plus demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis, amendées par la commission, sont acceptées par 47 voix (8 avis contraires et 27 abstentions).**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accepter la gestion d'une structure préscolaire et l'ouverture de 44 places dans la crèche de l'Etablissement médico-social de Beausobre, dès janvier 2015;
2. de porter au compte de fonctionnement du CVE les montants nécessaires à l'exploitation de cette nouvelle structure, ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

[N° 48/12.13](#) *Municipalité en corps*

Objet : Suppression des subsides d'allocation naissance.

En préambule, **M. Philippe BECK**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, apporte une modification à la page 2 de son rapport, point N° 4, 3<sup>e</sup> puce : *La commission est par contre unanime à espérer que **l'étude diagnostique des prestations** [...]. Puis il lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.*

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente (1 avis contraire et 16 abstentions).**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'abroger le règlement sur l'allocation de naissance;
2. de supprimer du budget, dès le 1er janvier 2014, le montant de CHF 10'200.00 pour le compte 71000.3666.00.

[N° 50/12.13](#) *Direction du patrimoine et administration scolaire*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 837'000.00, subventions non déduites, pour le remplacement de la production de chaleur du Collège de Chanel.

**Mme Edith Magali BARBLAN**, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Richard BOUVIER**, président de la Cofin, demande aux présidents des commissions ad hoc de bien vouloir attendre la détermination de la Cofin et de la lire avant de rendre leur rapport. En cas d'urgence, il leur demande de contacter le président de la Cofin afin qu'elle puisse se réunir rapidement. Puis il lit la détermination de cette dernière qui figure en annexe 1 du procès-verbal.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente (2 avis contraires et 6 abstentions).**

Elles ont la teneur suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 837'000.00, subventions non déduites, pour le remplacement de la production de chaleur du Collège de Chanel;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 41'850.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015.

**M. le Municipal Denis PITTET** remercie le Conseil communal de cette décision qui permettra de diminuer les charges de location du chauffage provisoire.

[N° 46/11.13](#) *Municipalité en corps*

Objet : Budget de l'exercice 2014.

En préambule, **M. Richard BOUVIER**, président de la Cofin chargée de l'étude de cet objet, apporte 2 corrections à son rapport, à la page 3, au chapitre "produits", en modifiant le texte comme suit :

- *d'un tassement des impôts sur les personnes **morales** (suite à 2 départs et une diminution du taux de 0,5 % sur les bénéfices)*
- *un tassement des constructions.*

*Le budget prévoit un accroissement des impôts sur les personnes **physiques** de CHF 1,8 million [...]*

Puis il lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

**Le Président** s'étonne qu'il ne soit pas fait mention des amendements dans les conclusions du rapport de la Cofin, comme le prévoit l'art. 46 du RCC.

**M. le Syndic Vincent JAKUES** demande quelle sera la procédure de vote que le Président va utiliser puisque les conclusions de la Cofin proposent d'accepter un budget diminué sans mentionner aucun amendement. Est-ce que le montant et les amendements font force de loi hors des conclusions ?

**Le Président** répond qu'il n'a aucun amendement formellement déposé dans les conclusions du rapport et demande si la Cofin veut déposer ses amendements.

**M. Richard BOUVIER** répond qu'il pensait que porter ce montant amendé aux conclusions du rapport était suffisant. Puisque ce n'est pas le cas, il propose d'intégrer le chapitre 6 du rapport de la Cofin concernant les amendements dans les conclusions.

**M. Bertrand GILLIARD** s'exprime au sujet de l'annexe 1 du rapport de la Cofin, concernant le dicastère AGCP, p. 10 et 11 – Forum de l'Hôtel-de-Ville.

Il s'agit d'un objet dont la ville de Morges peut parfaitement se passer, sans que cela ne porte préjudice. C'est un poste de dépenses pérennes d'au moins CHF 12'000.00 par an après 2014, montant qui sera pratiquement impossible à retirer des futurs budgets. La gestion en incombera au Greffe qui ne manque déjà pas de travail actuellement.

Afin de maîtriser ce qui peut encore l'être dans la croissance des dépenses de la ville de Morges, M. Bertrand Gilliard propose de supprimer cette ligne du budget et dépose l'amendement suivant au rapport de la Cofin :

- **Compte N° 15116.3653.00 (p. 23) - Fonctionnement de l'espace de l'exposition du Forum - diminution de charges de CHF 29'000.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 0.00.**

**M. le Syndic Vincent JAQUES** explique que l'idée de créer un Forum de l'Hôtel-de-Ville n'est pas nouvelle et fait partie du processus de réflexion que la Municipalité avait mené lors du dépôt du préavis concernant la réfection de ce bâtiment. Il avait alors été prévu d'ouvrir un espace d'exploitation à caractère culturel, associatif et informatif pour la population, à l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, à l'endroit où se trouvait le Cyberforum. La Municipalité a la volonté d'exploiter cet espace comme un lieu d'échange interactif qui permettra à la population d'avoir une ouverture et une vitrine sur ce qui se passe à Morges.

C'est un concept qui est basé sur le Forum de l'Hôtel-de-Ville de Lausanne, grâce auquel des associations peuvent présenter des projets à caractère public et qui permet une conscientisation de la population sur des domaines très particuliers. Ce serait également un espace nécessaire à la Municipalité pour présenter, par exemple, des projets urbanistiques ou des activités culturelles, sportives et associatives qui se déroulent en ville.

Le montant de CHF 29'000.00 porté au budget ne concerne que l'année 2014. Dès 2015, c'est un montant de CHF 12'000.00 qui sera inscrit chaque année. C'est peu par rapport au dynamisme que peut apporter un endroit tel que celui-ci, très enrichissant pour la vie de la ville.

M. le Syndic Vincent Jaques encourage les membres du Conseil communal à refuser cet amendement et, de ce fait, à suivre la volonté de la Municipalité de l'époque et la décision du Conseil communal qui avait alors accepté cet objet.

**M. Laurent BEAUVERD** revient aux amendements proposés par la Cofin et que M. Richard Bouvier a décidé d'intégrer aux conclusions du rapport. Il demande à ce que chaque amendement soit voté séparément.

**Le Président** accède à cette demande. Néanmoins, il informe que les amendements techniques concernant les déchets seront votés en bloc. Les autres seront votés séparément.

**Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** dépose l'amendement suivant :

- **Compte N° 11300.3105.00 (p. 18) - Action de communication - diminution de charges de CHF 50'500.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 50'000.00.**

Elle explique que le budget proposé n'est pas satisfaisant puisqu'il est déficitaire. Comme l'a relevé la Cofin, le déficit proposé est plus faible que les CHF 6'000'000.00 du budget 2013. Il est néanmoins possible de faire mieux et il le faut. Dans la vie de tous les jours, lorsqu'une entreprise ou un particulier est confronté à un problème d'endettement, soit il ou elle augmente ses revenus, soit il ou elle diminue ses dépenses.

Dans le budget 2014, il est possible d'espérer une augmentation des revenus, mais cela reste aléatoire. En matière de budget, la politique de l'autruche n'est pas la meilleure des options. L'autre alternative consiste à éliminer ce que nous n'avons plus les moyens de conserver. Cette solution est plus efficace car nous savons ce que l'on a et ce que l'on peut économiser.

Cet amendement vise à réduire la somme de CHF 100'500.00 à CHF 50'000.00 concernant le poste "Action de communication". C'est plus particulièrement le bulletin "Reflets" qui est visé par cette mesure indolore et même bénéfique pour le personnel communal. Elle ne touche pas aux traitements des employés communaux et leur permet d'exécuter les tâches qui leur ont été confiées au moment de leur engagement, dans lesquelles ils sont compétents et pour lesquelles ils sont formés, plutôt que de rédiger des textes pour ce journal. Comment est-il possible de maintenir décentement un tel montant pour un tel journal ? Une entreprise privée le réduirait sans aucun doute, voire le supprimerait, c'est une question de bon sens. Pourquoi la commune de Morges ferait-elle autrement ? Peut-on se permettre de raisonner différemment d'une entreprise privée ? Peut-on ne pas faire preuve de bon sens pour un journal qui est aujourd'hui un luxe ? Les informations qu'il contient ne sont pas vitales pour le citoyen et ce ne sera pas grave s'il n'y a plus que 2 parutions annuelles au lieu de 4. Les morgiens ne devraient pas descendre dans la rue pour manifester leur mécontentement.

Ce journal ne sert pas à grand-chose. C'est du luxe, soit, selon le Petit Robert, *"un mode de vie caractérisé par de grandes dépenses consacrées à l'acquisition de biens superflus, par goût de l'ostentation et du plus grand bien-être"*. Dans la période de vaches maigres que nous traversons, nous devons renoncer au goût de l'ostentation et au plus grand bien-être. L'argent des contribuables doit être dépensé pour des biens et des services qui sont essentiels. Ce n'est pas le cas de ce journal.

Mme Dominique-Anne Kirchhofer invite les membres du Conseil communal à soutenir cet amendement qui est raisonnable puisqu'il ne vise pas, pour l'instant, la suppression du journal mais uniquement une diminution du nombre de ses parutions.

**M. le Syndic Vincent JAKUES** remarque qu'il s'agit d'un sujet récurrent année après année. Ce journal a été renouvelé, dynamisé et les informations qu'il contient ont été enrichies. Certaines personnes ne sont pas de l'avis de Mme Dominique-Anne Kirchhofer et estiment que ce journal est de qualité, intéressant, qu'il sert les citoyens et les renseigne d'une manière différente sur leur quotidien, ceci à des moments réguliers de l'année. M. le Syndic Vincent Jaques estime que 4 parutions annuelles ne représentent pas un luxe, par rapport aux villes d'Yverdon et de Neuchâtel qui éditent un journal bimensuel de 16, voire 24 pages. La Municipalité de Morges a choisi une formule raisonnable et il ne peut pas admettre que les informations contenues dans le journal "Reflète" soient considérées comme du pur remplissage. Certaines d'entre elles sont même exclusives, comme par exemple celle concernant le PPA Gare-Sud qui présentera en détail le concours d'architecture.

M. le Syndic Vincent Jaques rappelle qu'une commune n'est pas une entreprise privée et qu'elle a un devoir d'information et de renseignements, qu'elle transmet à l'aide de différents supports comme le site Internet, le journal "Reflète" et le "Municipalité en bref". La somme qui est prévue actuellement au budget est raisonnable et M. le Syndic Vincent Jaques encourage les membres du Conseil communal à refuser l'amendement proposé par Mme Dominique-Anne Kirchhofer.

**Mme Maria Grazia VELINI** constate que cette année, en plus de certains amendements techniques, la Cofin propose des amendements qui visent à réduire les dépenses de certains dicastères. Il semble être devenu une mode de demander des restrictions budgétaires alors que tout va bien, comme l'a mentionné le président de la Cofin dans son rapport.

Mme Maria Grazia Velini relève l'intervention de M. le Député Jean-Marie Surer dans un article du jour du Journal 24 h : [...] *Ce budget a été présenté sous le titre "Renforcement des prestations", je lui donnerais un autre nom : il est gras, gras comme un cochon vaudois [...]* et la réponse de M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis : [...] *il y a le bon et le mauvais gras, ce budget ne contient que de l'Oméga 3 [...]*. Mme Maria Grazia espère qu'il en est de même pour le budget de la commune de Morges.

Elle relève également un article paru dans l'Hebdo du 28 novembre 2013, écrit par Mme Chantal Tauxe : [...] *Les préjugés accréditant la thèse qu'il y a encore et toujours du gras à tailler dans quelque recoin de l'administration est tenace. Vouloir dépenser et prélever de nouvelles taxes est devenu le pire péché alors que la société a besoin d'investir dans ses infrastructures pour continuer à se développer et accroître le bien-être de ses administrés [...].*

Mme Maria-Grazia Velini estime qu'il est impossible d'adhérer aux coupes qui sont proposées par la Cofin, par M. Bertrand Gilliard et par Mme Dominique-Anne Kirchhofer car elles ne sont pas d'une réelle importance et ne servent qu'à montrer à la Municipalité qu'il faut faire des économies plus satisfaisantes. Certaines d'entre-elles touchent au traitement du personnel qui, sans bénéficier de chiffres précis, ont été ramenées au montant du budget 2013. Derrière ces chiffres il y a des collaborateurs, donc des personnes, et la Cofin ne peut pas se permettre de l'ignorer.

Concernant le développement durable et les projets liés à l'Agenda 21, au journal "Reflets" et aux prestations du Forum de l'Hôtel-de-Ville, Mme Maria-Grazia Velini estime que les considérations des membres du Conseil communal ne devraient pas entrer en compte et ces derniers devraient toujours avoir à l'esprit que l'information aux citoyens est importante et prioritaire.

Mme Maria-Grazia Velini encourage les membres du Conseil communal à refuser les amendements qui ne sont pas techniques.

**M. Rémy HLAVAC** a une certaine connaissance de la chose publique et des sciences politiques et trouve étonnant que l'on compare la gestion d'une collectivité publique avec celle d'un particulier ou celle d'une entreprise dont le but est de faire du bénéfice.

Dans l'intérêt général, le but est de ne pas avoir trop de dettes publiques et de ne pas demander des impôts insupportables aux citoyens.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** constate que, comme chaque année, Mme Maria-Grazia Velini soutient le budget proposé par la Municipalité et que d'autres se soucient de l'usage qui est fait de l'argent des contribuables. Quand ce dernier ne suffit plus, des hausses d'impôts sont proposées, souvent refusées par le Conseil communal. Il faut donc faire avec ce que l'on a. Il fait remarquer qu'il est plus facile de dilapider l'argent quand c'est celui des autres.

Il estime qu'aucun des amendements déposés par la Cofin ne touche un domaine vital, puisqu'ils ne concernent que des frais de fonctionnement. Certains sont techniques, d'autres demandent à la Municipalité de présenter des préavis car ils concernent des dépenses pérennes pour de nouveaux postes de travail. Il se souvient d'une décision du Conseil communal, prise dans le milieu des années nonante, qui prévoyait que tous les nouveaux postes devaient faire l'objet d'un préavis.

Il répond encore à Mme Maria Grazia Velini que Mme Chantal Tauxe, dans son article, parle du frein à l'endettement fédéral et des infrastructures sur le plan fédéral. Ce soir, c'est au niveau communal que se déroule la discussion et aucun amendement proposé par la Cofin ne touche les infrastructures.

M. Jean-Hugues Busslinger estime qu'il faut agir pour maintenir le budget dans un cadre acceptable. Un budget proposant plus de CHF 2 millions de déficit n'est pas acceptable. Il invite les membres du Conseil communal à soutenir les amendements déposés.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** constate également que chaque année certains membres du Conseil communal reviennent avec les mêmes arguments, alors que le résultat budgétaire varie (~ 6 millions de déficit prévu en 2012 et 2013, ~ 2 millions de déficit en 2014). Il remarque que même si la Municipalité présente le meilleur budget de ces 10 dernières années, les opinions sont manifestement figées.

Au sujet des amendements concernant les traitements, M. le Syndic Vincent Jaques explique que les attributions du Conseil communal sont exprimées à l'art. 4, chiffre 9 de la Loi sur les communes (LC) : *Le Conseil communal délibère sur le statut des collaborateurs communaux et la base de leur rémunération.* Les attributions confiées à la Municipalité sont exprimées à l'art. 42 de cette même loi : *Les attributions des Municipalités s'exercent dans les limites déterminées par les lois et par les règlements communaux. Elles concernent la nomination des collaborateurs et employés de la commune, la fixation de leur traitement et l'exercice du pouvoir disciplinaire.* Ces attributions ont été respectées le 29 juin 2011, lors de l'acceptation par le Conseil communal du renouvellement de la convention collective de travail de droit public du personnel communal et de l'échelle des traitements y relative.

La gestion du personnel communal est une tâche importante de la Municipalité, qu'il est possible de comparer à une entreprise privée. Tout au long de l'année, elle est amenée à prendre de nombreuses décisions (modifications de taux d'activité, remplacements de collaborateurs en situation de maladie ou de congé maternité, repourvoir des postes lors de départ en retraite). La Municipalité cherche en permanence à maîtriser sa masse salariale et à prévoir les ressources là où elles sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration.

Ces dernières années, le Conseil communal a pu se déterminer sur la création de postes stratégiques qui s'inscrivaient dans le déploiement d'une politique publique sujette à des dépenses d'investissement. La Municipalité a eu la volonté d'associer le Conseil communal à ces décisions. La situation en discussion ce soir est différente. Il s'agit de gestion de personnel dans le cadre de la masse salariale et non de création de nouveaux postes stratégiques.

La nécessité d'un renforcement de la présence à la réception de l'Hôtel-de-Ville a été démontrée. Les tâches sont importantes, liées à la vente des billets pour le Théâtre de Beausobre mais également aux conseils et à l'accueil de l'ensemble du public. Il n'était plus possible de faire reposer ces tâches sur une seule personne et, en cas d'absence, de devoir compter sur d'autres employés administratifs. La Municipalité a estimé que la sécurité des connaissances et de l'information devait absolument être assurée. C'est pourquoi, dans le cadre d'une gestion efficiente des ressources, elle a cherché à améliorer la performance de son administration et à garder la neutralité des coûts en réallouant des ressources de la bibliothèque municipale au secteur de la réception. M. le Syndic Vincent Jaques demande aux membres du Conseil communal de refuser l'amendement de la Cofin concerné.

Le demi-poste concernant la maintenance informatique est directement lié à un départ à la retraite. Ce collaborateur était au bénéfice de compétences professionnelles très larges, dans 2 domaines distincts qu'il est aujourd'hui nécessaire de dissocier. La Municipalité doit gérer le renouvellement de ce poste de manière différenciée. Elle a la responsabilité d'assurer le suivi technologique d'environ 15 logiciels qui assurent le fonctionnement de l'administration communale et qui interagissent avec des prestations à la population.

**M. le Municipal Eric ZUGER** explique que ce nouveau collaborateur devra avoir des compétences dans la gestion de bases de données. La commune dispose d'un certain nombre d'applications qui ont été développées par le responsable du Cyberforum, lequel, au-delà de ses qualités de formateur, avait de larges compétences pour le développement et la maintenance d'applications en relation avec les bases de données. Ces applications couvrent les fonctionnalités suivantes :

- Interface entre la base de données cantonale de la gestion des élèves, le Service scolaire et le système de gestion communale, ce qui permet d'assurer la facturation des prestations des activités parascolaires, les camps, le dentiste scolaire, la cantine scolaire, etc.
- Gestion de la liste des entreprises situées sur la commune de Morges afin de pouvoir, depuis 2013, facturer la taxe des déchets.
- Gestion du passeport-vacances avec application Web, couplée avec une base de données qu'il faut mettre à jour chaque année et ce pour l'ensemble des communes qui proposent cette activité.
- Base de données servant à la gestion des budgets d'investissements de la ville.
- Gestion du contentieux qui concerne plusieurs milliers de francs.

Il s'agit d'applications indispensables pour la facturation, la planification des spectacles et du personnel au Théâtre de Beausobre, la gestion du parc de véhicules de la commune, la gestion et le suivi des cours pour les apprentis et le personnel, sans oublier la base de données utilisée à la réception de l'Hôtel-de-Ville pour renseigner le public. Une dizaine de ces applications doivent être maintenues, voire bénéficier de maintenances correctives.

Lors de l'établissement du budget 2014, le compte 19000.3185.00 (p. 26) – Honoraires pour assistance - a été contenu, ceci dans l'optique de l'engagement d'un demi-ETP de plus.

M. le Municipal Eric Züger invite les membres du Conseil communal à refuser cet amendement.

Au nom du Groupe des Verts, **M. Yvan CHRISTINET** intervient au sujet du dernier amendement lié à l'Agenda 21. Sur quelles justifications la Cofin s'est-elle basée pour diminuer ce poste de 30 % ? Le but d'un Agenda 21 est d'améliorer les processus, d'augmenter l'efficacité et de limiter l'empreinte écologique. C'est un processus continu, une remise en question permanente.

Même si la première campagne de communication a soulevé quelques interrogations sur son contenu, il n'en reste pas moins que pour faire évoluer les habitudes des citoyens, l'administration ne peut se passer de communication. Le Groupe des Verts encourage d'ailleurs la Municipalité à continuer et à faire mieux. Par contre, il reste très dubitatif sur la proposition de la Cofin. Ce n'est pas en coupant les crédits qu'il sera possible de mieux entendre les communications et les résultats des réflexions de l'Agenda 21.

Il est entendu que tous les dicastères doivent faire des économies. Cependant, lorsque l'on veut diminuer un poste de 30 %, donner des explications serait la moindre des choses.

Au nom du Bureau du Conseil communal, **M. Yvan CHRISTINET** revient sur l'acquisition d'une machine à compter afin de simplifier le travail du Bureau lors du dépouillement des votations, appareil dont le Président a fait mention dans les communications du Bureau. La Municipalité a décidé de supprimer du budget 2014 le montant y relatif, ceci par strict souci d'économie. La Cofin mentionne qu'il lui manquait certains éléments pour se déterminer et que ce montant est de compétence municipale. Elle invite d'ailleurs la Municipalité à mettre à disposition le matériel nécessaire au bon déroulement du travail du Bureau.

En fait, il apparaît qu'il s'agit d'une dépense liée exclusivement au fonctionnement du Bureau et qu'il appartient au Conseil communal de se déterminer sur cet objet, d'où le dépôt de l'amendement suivant :

- **Compte N° 11100.3111.00 (p. 17) - Achats - locations de mobilier, machines et matériel - augmentation de charges de CHF 12'000.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 31'000.00.**

Le travail du Bureau, les jours de dépouillement, commence à 6h30, ceci afin de pouvoir rendre les résultats dans un délai raisonnable. La machine qui servait au décompte des bulletins n'est plus opérationnelle et il s'agit maintenant de se débrouiller avec une petite machine à compter les billets de banque, qui ne peut être utilisée que lorsqu'il y a 3 objets, soit cantonaux, soit fédéraux, à cause de la taille des bulletins. Si tel n'est pas le cas, le comptage doit se faire à la main.

Outre l'aspect technique, chaque opération de dépouillement demande la présence des membres du Bureau élargi (CHF 1'000.00 de jetons de présence), mais parfois également l'aide de membres du Conseil communal et un horaire assez contraignant. Ce nouvel appareil permettrait de diminuer le nombre de personnes mobilisées, de commencer le travail un peu plus tard et donc de réaliser des économies.

Au nom du Bureau, M. Yvan Christinet encourage les membres du Conseil communal à soutenir cet amendement.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** revient sur l'amendement de la Cofin concernant une diminution de CHF 20'000.00 sur le compte N° 42200.3170.00 - Projets ponctuels. Il rappelle que l'origine du concept de communication pour l'Agenda 21 de la ville de Morges était issue de la volonté partagée de la Commission consultative Agenda 21, du Conseil communal et de la Municipalité, dont le constat était que la diversité des sujets traités dans l'Agenda 21 rendait difficile sa compréhension et son appropriation par la population. L'approche devait être simple, pluridisciplinaire et développer une vision à long terme. Les besoins étaient clairs : il fallait gagner en visibilité, ceci en communiquant sur les principes du développement durable et les actions de la ville. Il fallait également renforcer la participation citoyenne au développement durable et l'appropriation par les habitants de cette problématique passait alors par leur implication dans des actions concrètes.

Après avoir cerné ces besoins, un cahier des charges destiné à mettre en œuvre ce concept de communication a été rédigé. Suite à un appel d'offres, un bureau a été choisi pour le mettre en œuvre. Il proposait une approche en deux phases qui étaient liées l'une à l'autre. La première consistait à communiquer sur les actions entreprises par la ville et dont les habitants pouvaient bénéficier. Le fait de choisir des employés communaux dans la campagne d'affichage avait pour objectif de montrer l'implication profonde de la ville dans le développement durable. La deuxième a pour objectif d'inviter l'habitant à rejoindre l'effort de la ville. Il s'agira de le faire participer à des actions concrètes pour qu'il se sente impliqué dans l'effort entrepris. Le développement durable doit devenir l'affaire de chacun.

Ces deux phases du concept de communication dépendent l'une de l'autre et sont indissociables. Sans la seconde phase, la première perd de sa force et de sa pertinence, et vice versa.

Aujourd'hui, il s'agit d'aller chercher le grand public et d'entamer un dialogue direct avec lui. Il s'agit de travailler en partenariat étroit entre la ville de Morges et les acteurs locaux, tels que les associations et les citoyens. Cette deuxième phase leur permettra de s'engager pour le développement durable, entre autre au travers de la Commission Agenda 21. Elle visera aussi à organiser des manifestations permettant de montrer concrètement sur le terrain des stratégies pouvant être mise en place par le citoyen. Ce dernier doit disposer d'outils pratiques à mettre en œuvre dans sa vie de tous les jours.

Cette seconde phase requiert un financement estimé à CHF 45'000.00. Cette somme est raisonnable au vu des prestations proposées et des retombées attendues. Elle a été négociée au plus serré car le Service ATD2 met tout en œuvre pour réduire son budget au maximum. Des économies substantielles d'un montant de CHF 39'190.00 ont été réalisées sur le budget global des charges. Des stratégies ont également été mises en œuvre pour augmenter les recettes, notamment par un nouveau tarif de la taxe sur les émoluments administratifs en matière de construction qui permettra d'encaisser une somme supplémentaire de CHF 20'000.00.

Diminuer le budget de ce concept de communication pour 2014 revient à se priver de l'opportunité de passer au concret, à se limiter à une première phase qui a rendu attentif le citoyen au sujet du développement durable mais sans lui proposer des outils pour le mettre en œuvre dans sa vie quotidienne. Certes, cette démarche prend du temps. Le passage à une réalité plus durable ne se fera pas du jour au lendemain. C'est parce que les comportements mettent du temps à s'adapter qu'il ne faut pas abandonner mais, au contraire, avoir le courage de persévérer. Le développement durable n'implique-t-il pas, comme son nom l'indique, de voir l'apport de certaines actions sur le long terme et non pas dans l'immédiat ?

La Municipalité encourage les membres du Conseil communal à rejeter cet amendement.

**M. Bertrand GILLIARD** réagit aux propos de M. le Syndic Vincent Jaques qui cite le journal communal de la ville de Neuchâtel. M. Bertrand estime que cette ville, selon ce qu'il a pu lire dans la presse, n'est pas un exemple de bonne gestion financière. Il rappelle également que les résultats du sondage concernant le journal "Reflets" ne semblaient pas très enthousiastes par rapport à son relooking.

Quant au site Internet, M. Bertrand Gilliard constate que le PPA de La Longeraie n'a pas été mis à jour, contrairement à ce qui avait été affirmé par la Municipalité au mois de juin. Quant au budget 2014, il ne figure même pas sur l'Extranet.

Il revient également sur les explications de M. le Municipal Eric Züger concernant les programmes informatiques. En tant qu'ex-informaticien, il est perplexe et effrayé par le nombre d'applications "home-made" qui existe dans cette commune. C'est à croire qu'il a fallu tout réinventer.

Concernant l'Agenda 21, il estime que la commune devrait montrer l'exemple, notamment à la patinoire qui, à elle seule, consomme plus de la moitié de l'électricité utilisée pour l'éclairage morgien. Concernant le Forum de l'Hôtel-de-Ville, M. Bertrand Gilliard pense qu'il s'agit exactement d'un de ces postes pour lequel le Conseil communal peut éviter l'inflation.

**M. Jacques DUBOCHET** explique qu'il y a 21 ans, au sommet de la Terre à Rio, 173 chefs d'État décidèrent de faire face à la menace climatique. Ils se mirent d'accord sur une feuille de route pour le 21<sup>e</sup> siècle qu'ils appelèrent Agenda 21. Vint ensuite le relatif succès des accords de Kyoto, mais surtout une ribambelle de conférences décevantes, dont la dernière s'est tenue il y a quelques jours à Varsovie. Entre temps, le dérèglement climatique survient plus vite et plus violemment qu'on ne l'avait imaginé.

Les chefs d'État traînent les pieds, mais les personnes directement touchées se mobilisent comme aussi se mobilise une partie croissante de la population. Cette mobilisation, Rio l'avait anticipée : Moyennant quelque coordination, c'est Madame et Monsieur Tout-le-monde qui forceront le changement. Ainsi fut créé l'Agenda 21 local qui *"joue, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable"*.

En Suisse, l'échelon national de ce concept fonctionne à peu près, l'échelon cantonal également. L'échelon communal est notre Agenda 21 morgien. L'effort est à ses débuts, mais il existe. Une personne a été engagée par la commune et la Commission Agenda 21 dans laquelle sont représentés tous les partis siégeant au Conseil communal y travaille aussi.

Certains n'ont peut-être pas été impressionnés par ce qu'ils ont vu jusqu'ici. Mais attention, les méthodes sont à établir, les moyens à inventer et les projets à réaliser. L'Agenda 21 morgien fonctionne et se développe. M. Jacques Dubochet cite par exemple le jardin urbain situé dans le quartier de la Vogéaz, sur un terrain mis à disposition par la commune et avec une toute petite aide financière pour acheter quelques outils. Un groupe d'enthousiastes développe ce lieu sur un modèle pratiqué en Angleterre et visant à retrouver le sens de la terre et du partage. Parmi les meilleurs participants, il y a deux classes enfantines de l'école voisine. Récemment a eu lieu la fête de la courge, belle fête de quartier où l'on a pu voir avec étonnement ce que l'effort collectif avait pu faire pousser sur ce bout de champ. Ceci n'est qu'un exemple. L'Agenda 21 de Morges a bien des projets en route. D'autres se préparent. L'effort mérite d'être soutenu et renforcé.

À Morges, quand un trou se forme dans la chaussée, on le répare sans en discuter le coût. Si un trou d'ozone se forme au-dessus du Pôle ou si la concentration en CO<sub>2</sub> augmente dramatiquement, on s'en désintéresse, le Pôle appartient aux autres et la contribution de chacun au CO<sub>2</sub> est tellement négligeable. Cela s'appelle l'horizon de l'autruche, la vision courte, la pensée étroite, la course contre le mur. La liberté et l'intelligence demandent le contraire, voir large, penser loin, imaginer plus loin encore. Pour un retraité, il est facile de prendre du temps pour réfléchir à ces choses. Pourtant, même quand on est très, très occupé par les exigences du moment, l'engagement politique demande que l'on s'en soucie sérieusement.

**M. Pierre Marc BURNAND** intervient sur le même sujet, p. 88 du budget 2014, compte 42200.3170.00 - Projets ponctuels. Il s'exprime en ces termes :

*Je me suis déjà exprimé lors de notre dernière séance sur une action dite de "développement durable" consistant en un affichage en ville de Morges et la diffusion d'une brochure tous ménages. Inutile de dire que je ne suis pas convaincu par les explications de M. le Municipal Yves Paccaud. Au surplus, je précise que je ne suis pas opposé à l'Agenda 21, mais je suis opposé à ce qu'on légitime n'importe quelle dépense au nom d'Agenda 21 : les exemples de M. Dubochet sont légitimes, admirables mais il n'y a pas besoin d'affiches en format mondial pour les réaliser.*

*Je redis ici mon indignation de voir les deniers publics ainsi vilipendés, alors qu'on cherche désespérément à faire quelques petites économies. J'imagine que cette opération en cours a coûté dans les CHF 50'000.00, et voilà maintenant que la Municipalité demande CHF 65'000.00 pour la deuxième phase du même concept de communication. Ça veut dire qu'en deux ans on aura mis plus de cent mille francs pour une opération qui divise la population morgienne en deux catégories :*

- Ceux qui n'ont pas vu les affiches (je suis sûr qu'il y en a parmi vous) et qui ont bazarde la brochure aux vieux papiers sans l'ouvrir parce qu'ils croyaient que c'était de la publicité; en tout cas pour eux, cette opération est parfaitement inutile;*
- ceux qui ont vu les affiches ou le tous-ménages et qui s'interrogent, parfois avec colère, le plus souvent avec effarement, sur le sens de cette communication et sur ces dépenses inconsidérées; pour eux, cette opération est clairement contre-productive.*

*Il y a quelques minutes, nous avons adopté un préavis de la Municipalité demandant la suppression des subsides d'allocation naissance, ce qui représentera pour la commune une économie de CHF 10'200.00. Je demande simplement un peu de cohérence et de la décence : on ne peut pas économiser CHF 10'000.00 sur des allocations naissance et se faire plaisir en jetant CHF 65'000.00 par les fenêtres pour des affiches format mondial. Dans le rapport de la commission dont je viens de parler, je lis (milieu de la page 1) que la Municipalité justifie cette proposition par cette formule lapidaire : "on taille où l'on peut sans que ça fasse trop mal".*

*Mesdames et Messieurs, si on taille où l'on peut sans que ça fasse trop mal, alors la Municipalité a manifestement oublié de le faire pour le compte 42200.3170.00, ligne qu'elle aurait pu supprimer sans que personne ne le remarque et en tout cas sans faire mal. Il est de notre devoir de corriger cet oubli de la Municipalité et c'est la raison pour laquelle je dépose le sous-amendement suivant à l'amendement de la Cofin portant sur le compte 42200.3170.00 (p. 8) - Projets ponctuels :*

- **Porter au budget le montant de CHF 0.00 (au lieu de CHF 65'000.00), soit une diminution de charges du Budget 2014 de CHF 65'000.00.***

*Dans mon esprit, cette suppression doit permettre à la Municipalité de dresser en 2014 le bilan complet de l'opération lancée en 2013 et de se demander sereinement si le rapport coût-efficacité est justifié, s'il est cohérent par rapport aux autres dépenses, s'il est décent en regard des inévitables économies que l'on doit faire par ailleurs. Si la réponse est positive, alors la Municipalité aura tout loisir de revenir en 2015 avec une nouvelle demande de crédit et, cette fois, des solides arguments.*

**M. le Municipal Yves PACCAUD** se demande si M. Pierre Marc Burnand a bien regardé les documents qu'il a reçus pour cette séance. En effet, l'annexe 7 du rapport de la Cofin, p. 2, explique à quoi va correspondre le montant de CHF 65'000.00 concernant l'Agenda 21, à savoir :

- Phase 2 du concept communication pour CHF 45'000.00,
- Projets ponctuels (ex. Pimp your balcony, eco-labels entreprises) pour CHF 10'000.00,
- Ateliers Seniors pour CHF 7'000.00,
- Bike to work pour CHF 4'000.00.

**M. Bastien MONNEY** fait partie des 3 membres de la Cofin qui se sont opposés à l'amendement visant à réduire de CHF 20'000.00 le montant alloué aux projets ponctuels de l'Agenda 21.

Cet amendement ayant été accepté par la majorité de la Cofin, il ne s'est pas opposé à ce qu'il figure formellement dans le sous-rapport du dicastère concerné. Par souci de cohérence, les amendements figurent dans le rapport général et dans le sous-rapport.

Dès le départ, le Groupe SPI a soutenu une politique active dans la mise en place de mesures liées à l'Agenda 21 de notre commune. Il s'agit même d'un point de son programme de législature présenté en 2011. La proposition d'amendement, qui n'est pas mesurée dans les conséquences directes que pourrait engendrer son acceptation, vise à assécher et à affaiblir les actions de l'Agenda 21. Cette stratégie a même pour objectif de le supprimer car, sans action et sans visibilité, il n'aurait pas de sens hormis de servir d'alibi et de se donner bonne conscience à moindre frais (même avec aucun frais selon M. Pierre Marc Burnand).

Pour certains, l'Agenda 21 est une coquille vide ou une lubie morgienne dont l'utilité n'est pas démontrée. Au contraire, c'est un plan d'actions adopté par 163 pays en 1992. M. Bastien Monney cite un extrait du ch. 28 de l'Agenda 21 : *"Les collectivités territoriales sont appelées à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population. Ainsi naît l'Agenda 21 local. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable"*.

L'Agenda 21 est une feuille de route, une orientation à suivre pour une gouvernance durable et raisonnée qui doit donc se traduire dans les axes et être visible.

La Municipalité a fixé des priorités dans l'Agenda 21, entre autre :

- Pour la mobilité : une accessibilité multimodale au centre-ville, à l'image de différents ateliers PDCirc réunissant commerçants, lobbys et partis politiques
- Pour conserver un espace public de qualité : limiter la pollution et réduire les nuisances sonores;
- Pour l'énergie : le label Cité de l'Energie, renouvelé à 3 reprises, qui distingue une politique énergétique inscrite dans le développement durable;
- Pour la nature et le paysage : des actions de promotion de la nature en ville, à l'image des nouveaux parcs réalisés, comme prochainement Charpentiers-Nord ou Gare-Sud;
- Pour le volet social : une politique du logement, le soutien à l'intégration et la dynamisation de la vie locale.

La Municipalité a mis au budget 2014 un montant de CHF 65'000.00 qui couvre plusieurs actions, la principale étant la 2<sup>e</sup> phase du concept de communication pour un montant de CHF 45'000.00. La 1<sup>re</sup> phase est achevée et a permis de rendre visibles les actions à mener. La 2<sup>e</sup> est dans la continuité et devrait permettre de faire de même avec d'autres actions. Le déploiement d'une politique dans ce domaine se joue sur plusieurs étapes, à l'image d'un livre qui se lit et se vit par chapitre. Diminuer ce montant maintenant reviendrait à couper des pages du second chapitre.

La politique municipale seule n'est pas suffisante. La population doit être associée et être partenaire dans ces démarches. La stratégie du développement durable se traduit en actes concrets où chaque citoyen a un rôle à jouer. Jouons notre rôle d'élus et soutenons une politique active dans ce domaine.

Le Groupe SPI encourage les membres du Conseil communal à refuser le sous-amendement de M. Pierre Marc Burnand et l'amendement de la Cofin.

**Mme Maria Grazia VELINI** répond à M. Jean-Hugues Busslinger qu'en effet elle monte chaque année à la tribune pour défendre ce qu'elle estime juste, qu'elle n'est pas la seule à le faire et que certains le font même chaque mois. Elle répète qu'elle soutient le budget proposé par la Municipalité et invite les membres du Conseil communal à refuser les amendements qui ne sont pas techniques.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** revient sur l'intervention de M. Pierre Marc Burnand pour qui il est facile de supprimer une ligne budgétaire. L'exercice politique auquel s'astreint la Municipalité est différent. Cette dernière a été élue pour administrer les biens communs, elle doit savoir quel sens elle donne à ses actions et à l'argent que le Conseil communal lui confie.

En supprimant une ligne budgétaire et en vidant de sa substance l'action de la Municipalité, M. Pierre Marc Burnand coupe le lien entre l'action municipale et le citoyen. Il essaie d'ailleurs de démontrer que cette campagne de communication n'a pas atteint sa cible. Il oublie de citer que dans un public cible, il y a d'autres personnes et M. le Syndic Vincent Jaques a eu des retours de jeunes gens et d'enfants qui ont été séduits par cette campagne de communication. Les consciences qui doivent être éveillées ne sont pas les nôtres, qui sont déjà en lien avec ces problématiques. Par contre, pour les jeunes et les enfants qui découvrent ces images, une action concrète qui peut paraître simpliste a peut-être un impact bien plus important sur l'attitude qu'ils auront dans les années à venir.

La démarche de l'Agenda 21 et celle de cette campagne de communication s'inscrit dans cette logique. Le but d'une communication n'est pas de séduire l'ensemble de la population mais d'atteindre un certain public.

Personnellement, M. le Syndic Vincent Jaques a l'impression d'avoir pu atteindre de jeunes gens qui ont raisonné, réfléchi, parfois identifié les personnes figurant sur ces affiches. Cela mérite un effort soutenu et cela représente un premier pas dans la démarche que l'on souhaite encourager dans le cadre de l'Agenda 21.

M. le Syndic Vincent Jaques intervient au sujet de l'amendement concernant le compte N° 11100.3170.00 - Frais de délégations et de réceptions. Si l'on compare les budgets 2012 et 2014 (années où a lieu le souper du personnel), il y a une diminution de 10 % en 2014. Si l'on compare le budget 2014 par rapport aux comptes 2010 et 2012, la Municipalité prévoit une diminution des dépenses de respectivement CHF 130'000.00 et 150'000.00, soit 45 %. Il est dommage que cette diminution n'ait pas été relevée car il s'agit d'efforts qui ont été demandés et qui ont été largement honorés. La soirée du personnel communal n'a lieu que tous les 2 ans et la dernière édition a réuni plus de 320 collaborateurs, ce qui représente sur un an environ CHF 60.00 par personne, y compris le repas, les boissons et la partie récréative.

Il serait erroné de penser que le compte N° 11100.3170.00 – Frais de délégations et de réceptions – ne concerne que des dépenses de l'administration ou de la Municipalité. Ces dépenses peuvent être réparties dans 4 catégories :

- Les frais liés au jumelage : 8 %
- Les frais internes à l'administration (départs de collaborateurs à la retraite, sorties) : 14 %
- Les frais institutionnels (rencontres avec l'UCV, l'ARCAM et d'autres Municipalités et frais liés au Conseil communal) : 22 %
- Les frais concernant la vie locale (soutiens ponctuels à plus d'une cinquantaine de manifestations, octroi du vin d'honneur, participation à des repas de soutien, des soirées, des assemblées générales, des anniversaires de clubs sportifs, de sociétés chorales) : 56 %

Pour ce dernier point, il s'agit pour la Municipalité d'encourager et de conserver un dynamisme et une vitalité qui font la richesse du tissu local.

Cet amendement proposé par la Cofin impactera directement ces manifestations morgiennes. Des efforts substantiels ont déjà été faits. La Municipalité estime que les dépenses prévues sont raisonnables au regard des nombreuses sollicitations qu'elle reçoit et encourage les membres du Conseil communal à le refuser.

Au vu de la décision prise plus tôt concernant le rapport [N° 48/12.13](#) (Suppression des subsides d'allocation naissance), **M. Richard BOUVIER**, président de la Cofin, supprime l'amendement concernant l'allocation des naissances.

Concernant toutes les interventions qui ont eu lieu au sujet des amendements de la Cofin, il explique, qu'à son avis, l'objectif à d'atteindre est un budget équilibré afin de ne pas s'endetter et de ne pas devoir augmenter les impôts. Il estime que la charge fiscale est suffisamment haute (une des plus hautes de Suisse). Il faut donc procéder à des coupes budgétaires et il est préférable de le faire dans la communication puisque cela ne pénalise pas les citoyens.

**M. Bastien MONNEY** revient sur le terme que M. Jean-Hugues Busslinger a utilisé, à savoir l'argent des autres. Il s'agit en effet de l'argent des citoyens morgiens donc également du nôtre. Cet argent est dépensé pour la communauté et pour les habitants de la commune. Aucun amendement déposé, qui ne soit pas technique, n'a été mesuré. A chaque fois, il y a opposition au contenu et proposition de diminuer ou supprimer la ligne.

Le Forum de l'Hôtel-de-Ville avait été planifié dans les travaux de rénovation de ce bâtiment. Cet espace est dédié à la population. En supprimant ce montant en cours de travaux, c'est cette dernière qui sera sanctionnée. Ce lieu sera affecté à d'autres activités qui, quelles qu'elles soient, engendreront des coûts.

La politique de communication comprend d'autres activités à part le journal "Reflets" qui continueront à engendrer des coûts pour un montant égal ou supérieur à CHF 50'000.00. Diminuer cette ligne revient à supprimer complètement ce journal.

Concernant l'intervention de M. Pierre Marc Burnand, et plus précisément l'analyse qu'il fait de la réaction des citoyens par rapport à ces affiches, M. Bastien Monney a pour sa part entendu des retours très positifs. Le rôle d'un conseiller communal est d'entendre toutes les réactions et pas seulement celles que l'on souhaite présenter lors des séances du Conseil communal.

M. Bastien Monney encourage les membres du Conseil communal à refuser tous les amendements qui ne sont pas techniques.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** revient sur l'amendement déposé par M. Yvan Christinet. Cette demande a été transmise à la sous-commission AGCP de la Cofin. Le montant qui était demandé alors s'élevait à CHF 9'000.00. Pourquoi s'élève-t-il maintenant à CHF 12'000.00 ?

Il relève encore que les arguments présentés par M. le Syndic Vincent Jaques et par M. Bastien Monney sont identiques et que les membres du Conseil communal ont entendu 2 fois les mêmes arguments ce soir. Il ajoute encore que lorsque le préavis concernant la rénovation de l'Hôtel-de-Ville a été déposé, il s'agissait d'un montant de CHF 9'580'000.00, comprenant la création d'un Forum. Une demande de crédit supplémentaire de CHF 705'000.00 a été déposée ce soir, soit près de CHF 11 millions en tout. M. Jean-Hugues Busslinger souhaite que l'administration donne l'exemple en se limitant à l'essentiel quant aux surfaces qu'elle occupe. Il a en effet de la peine à comprendre l'espace dédié à la réception de l'Hôtel-de-Ville. Cela fait un peu folie des grandeurs.

Il invite les membres du Conseil communal à accepter les amendements déposés.

**Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** rappelle que la commune de Morges a connu de bonnes années. Cependant, quand cela va moins bien, il faut commencer à réfléchir et à faire des choix entre l'indispensable, l'utile et le superflu.

Elle salue le travail de la Cofin et le rapport de son président qui ont fait ces choix et qui permettent de mettre en perspective les charges de notre commune et la marge de manœuvre de la Municipalité par rapport à celles-ci. En ce qui concerne le personnel communal, la marge de manœuvre de la Municipalité est faible, si ce n'est au niveau de l'engagement du personnel. Le Groupe des Libéraux, Radicaux et Vert'libéraux (PLR) attend de la Municipalité qu'elle gèle pour l'instant l'engagement de nouveaux collaborateurs et fait siennes les conclusions du rapport de la Cofin qui mentionne que *si un effort soutenu est effectué afin de maîtriser la croissance des charges, en maintenant un effectif de personnel constant et en limitant les nouvelles prestations, l'augmentation de la population devrait permettre de compenser progressivement le déficit.*

Mais cela ne suffit pas, il faut aller plus loin. On ne peut pas se satisfaire des mesures d'optimisation de la Municipalité qui s'élève à environ CHF 400'000.00, surtout lorsque l'on constate que les amendements déposés par les membres du Groupe PLR ce soir permettent des économies supplémentaires de CHF 144'000.00, ce qui représente plus du quart des propositions municipales, et ce sans avoir porté atteinte à aucun traitement ni à aucune prestation essentielle pour les citoyens morgiens.

Mme Dominique-Anne Kirchhofer pense que la Municipalité ne doit pas relâcher l'effort afin d'atteindre un budget équilibré et un retour dans les chiffres noirs. Le Groupe PLR estime que la Municipalité n'a pas exploré toutes les pistes pour maîtriser les charges. Il s'interroge quant à l'engagement de nouveaux collaborateurs, ceci sans passer par un préavis, et déplore que la Municipalité n'ait pas fait une étude approfondie sur les aides et subventions qu'elle alloue et attende que la Cofin le lui demande. Il en va de même pour les biens, services et marchandises ou encore les revenus de patrimoine, tous pointés par la Cofin. Cet attentisme n'est pas acceptable et même préjudiciable car plus on attend pour prendre des mesures, plus la dette augmente ou ne diminue pas.

Les amendements proposés par la Cofin sont un minimum dont la Municipalité ne peut se satisfaire, d'où les amendements supplémentaires déposés par des membres du Groupe PLR. Le manque de volonté de la Municipalité poussera le Groupe PLR à s'abstenir lors du vote sur le budget, et même à le refuser si ces amendements ne devaient pas être acceptés.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** est étonné des propos de Mme Dominique-Anne Kirchhofer alors que le budget proposé par la Municipalité est le meilleur depuis 10 ans et qu'il a donné lieu à une analyse très sévère. La Municipalité s'était engagée à faire des efforts, à chercher des mesures d'économies et elle l'a fait. Ces mesures auront un impact sur le fonctionnement de la commune et M. le Syndic Vincent Jaques prend acte que le Groupe PLR ne peut pas s'en satisfaire.

Il comprend l'intention du Groupe PLR de vouloir viser un budget équilibré. Il rappelle la question de Mme Esther Burnand du 6 novembre 2013, qui demandait quels étaient les projets et les intentions de la Municipalité en matière de logements. Ces prochaines années, la population morgienne augmentera d'environ 3000 à 5000 personnes, avec des chantiers gigantesques liés notamment aux quartiers de Morges Gare-Sud, de l'Ouest morgien et, dès l'année prochaine, des Fonderies. Ce dernier générera des investissements très importants pour la requalification de la RC1. Un tel développement conduit à de nouvelles recettes fiscales, mais également à des dépenses supplémentaires. Il est illusoire de penser que les charges vont pouvoir rester stables et que les résultats financiers permettront d'avoir un budget équilibré.

La Municipalité gère ses charges au quotidien et avec le plus grand soin.

**M. Yvan CHRISTINET** répond à M. Jean-Hugues Busslinger que le montant demandé pour l'achat d'une machine à compter s'élève à CHF 12'000.00 car il comprend le prix de l'appareil pour CHF 9'000.00 ainsi que la maintenance et un service avant chaque votation pour CHF 1'500.00. L'offre date de 2012 et à cause de l'augmentation du coût de la vie, le montant a été réévalué à CHF 12'000.00.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote, le sous-amendement déposé par M. Pierre Marc Burnand :**

- Compte N° 42200.3170.00 - Projets ponctuels - diminution de charges de CHF 65'000.00. Nouveau montant à inscrire : 0.00

**Est refusé par 42 voix (38 avis favorables et 3 abstentions).**

**Au vote, les amendements techniques de la Cofin :**

- Compte N° 21000.3909.00 - Imputations internes - impôt spécial affecté à la gestion des déchets non urbains - augmentation des charges de CHF 295'960.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 650'201.00
- Compte N° 45100.3199.93 - TVA 2.9 % payée sur autres recettes "Eliminations des déchets" - diminution des charges de CHF 9'032.00 - Nouveau montant à inscrire : CHF 63'136.00
- Compte N° 45100.4342.00 - Taxe forfaitaire par habitant pour la gestion des déchets - diminution des produits de CHF 282'400.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 763'100.00
- Compte N° 45100.4390.90 - TVA sur recettes "Ordures ménagères" - diminution de produits de CHF 22'592.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 134'072.00
- Compte N° 45100.4909.00 - Imputations internes - impôt spécial affecté à la gestion des déchets - augmentation de produits de CHF 295'960.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 650'201.00
- Compte N° 71000.3654.00 - Sac poubelles distribués comme mesures sociales - diminution de charges de CHF 44'350.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 223'650.00

**sont acceptés à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement de la Cofin :**

- Compte N° 11000.3011.00 - Traitements - diminution des charges de CHF 52'300.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 771'400.00

**est accepté par 43 voix (39 avis contraires et 1 abstention).**

**Au vote, l'amendement de la Cofin :**

- Compte N° 11100.3170.00 - Frais de délégations et de réceptions - diminution des charges de CHF 50'000.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 196'300.00

**est accepté par 49 voix (28 avis contraires et 7 abstentions).**

**Au vote, l'amendement de la Cofin :**

- Compte N° 15113.3653.19 - Fête de la musique - diminution des charges de CHF 5'000.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 15'000.00

**est accepté à une majorité évidente (9 avis contraires et 6 abstentions).**

**Au vote, l'amendement de la Cofin :**

- Compte N° 19000.3011.00 - Traitements - diminution des charges de CHF 64'300.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 591'000.00

**est accepté par 44 voix (40 avis contraires, aucune abstention).**

**Au vote, l'amendement de la Cofin :**

- Compte N°19000.3313.00 - Amortissements Dépenses d'investissements - diminution des charges de CHF 150'000.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 208'200.00

**est accepté à une majorité évidente (8 avis contraires et 5 abstentions).**

**Au vote, l'amendement de la Cofin :**

- Compte N° 42200.3170.00 - Projets ponctuels - diminution de charges de CHF 20'000.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 45'000.00

**est accepté par 44 voix (40 avis contraires, aucune abstention).**

**Au vote, l'amendement de M. Bertrand Gilliard :**

- Compte N° 15116.3653.00 - Fonctionnement de l'espace de l'exposition du Forum - diminution de charges de CHF 29'000.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 0.00

**est refusé par 44 voix (38 avis favorables, aucune abstention).**

**Au vote, l'amendement de Mme Dominique Anne Kirchhofer :**

- Compte N° 11300.3105.00 - Action de communication - diminution de charges de CHF. 50'500.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 50'000.00

**est accepté par 44 voix (38 avis contraires et 2 abstentions).**

**Au vote, l'amendement de M. Yvan Christinet :**

- Compte N° 11100.3111.00 - Achats - locations de mobilier, machines et matériel - augmentation de charges de CHF 12'000.00. Nouveau montant à inscrire : CHF 31'000.00

**est accepté à une évidente majorité (4 avis contraires et 18 abstentions).**

**Le Président** passe à l'ordre du jour pendant que M. le Municipal Eric Züger et la secrétaire vérifient le montant du déficit à inscrire à la conclusion N° 2.

13. **Interpellation du Groupe SPI "Fermeture de Pasta Gala : quelles appréciations pour l'économie locale, et quelles évolutions pour l'hypothétique développement du secteur artisanal et industriel en Ville de Morges ?**

M. Philippe Deriaz donne lecture de cette interpellation dont le texte figure en annexe 2 du procès-verbal.

**M. le Syndic Vincent JAKUES** apporte quelques informations concernant la fermeture de cette usine dont l'annonce a été faite le 15 novembre dans un communiqué de presse. Comme argument, l'entreprise cite des bâtiments et chaînes de production anciens qui nécessiteraient de lourds investissements pour rester compétitifs. Dès 2015, la production de pâtes de marque COOP sera externalisée.

Le 15 novembre au matin, la direction de l'entreprise a rencontré M. le Syndic Vincent Jacques pour informer la Municipalité de cette fermeture. Cette dernière a manifesté sa vive déception de voir se fermer une usine emblématique de la ville de Morges, dernière grande manufacture industrielle alimentaire.

La direction de COOP s'est engagée à proposer à chaque collaborateur/trice un emploi au sein de son groupe, soit à Renens, Aclens, Orbe ou encore Cheseaux. Une rencontre a eu lieu avec les partenaires sociaux lors de laquelle elle a réitéré sa promesse vis-à-vis des employés.

Elle a comme intention la mise en vente des bâtiments et du terrain. La Municipalité sera informée en priorité de ses intentions financières et en évaluera les opportunités.

Concernant l'aménagement du territoire, il s'agit du PPA Yersin-Est. L'affectation actuelle est réservée en priorité aux activités industrielles et l'habitat ne peut y être autorisé que pour des raisons de gardiennage.

La Municipalité répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance.

14. **Réponses de la Municipalité aux questions en suspens**

Chaque membre du Conseil communal a reçu une [réponse écrite](#) aux [questions de M. Bertrand Gilliard concernant l'ARCAM](#) (subvention accordée par le canton dans le cadre du développement de la Filière Bois dans l'Ouest vaudois). Cette dernière figure uniquement en annexe 3 du PV original.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** répond aux [questions de Mme Esther Burnand concernant le gabarit des bus TPM et l'entrée de Chanel](#).

Cette question a été transmise pour étude aux MBC et à la Délégation municipale "Aménagements de la ville". Une réponse circonstanciée sera apportée lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** répond à la [question de Mme Anne-Catherine Aubert au sujet de la création d'un nouveau passage piétons sur la RC1.](#)

Aucun passage piétons supplémentaire à ceux qui ont été prévus dans le projet ne sera aménagé sur la RC1 dans le secteur du quartier En Bonjean.

Un passage piétons doit respecter un certain nombre de règles pour pouvoir être mis en place (nombre de traversées horaire, distance entre deux passages, visibilité minimale). Elles sont respectées avec les mesures mises en place ou prévues :

- L'aménagement de la RC1 entre le giratoire En Bonjean et la limite communale prévoit, outre la réalisation d'un giratoire du Petit-Bois avec un passage piétons sur chacune des branches, diverses mesures au profit de la mobilité douce;
- Un cheminement piétons au Nord de la RC1, séparé du trafic par une bande de verdure, est en cours de réalisation. Celui-ci permettra de relier les passages piétons du giratoire du Petit-Bois à ceux du giratoire de Bonjean;
- Au Sud de la RC1, les gabarits pour la réalisation d'un trottoir n'étant pas suffisants, un autre cheminement piétons-cyclistes, complètement séparé du trafic automobile, a été mis en place au pied du talus;
- Côté Tolochez, lorsque les bâtiments en construction sur les parcelles communales seront achevés, le trottoir côté Jura sera poursuivi en direction de l'Ouest pour rejoindre le carrefour du Molliou où se trouve déjà une traversée sécurisée.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** répond aux [questions de M. Charles Dizerens concernant les outils utilisés par le Service des espaces publics.](#)

Une réflexion est en cours au sein du Service des infrastructures, énergies et espaces publics afin d'évaluer le remplacement progressif des outils à moteur thermique par des appareils électriques à accumulateur, ceci pour les espaces publics mais également pour la voirie.

Avant de se lancer dans de tels investissements, la Municipalité souhaite faire une évaluation complète. Si elle est convaincue que la réduction des émissions sonores et polluantes est le principal avantage pour les utilisateurs de ces outils électriques, une analyse est nécessaire pour évaluer les répercussions de leur utilisation en exploitation. L'évaluation qui sera effectuée intégrera également l'énergie grise de la production à l'élimination de ce type d'outils, tout en tenant compte de l'absence d'émission de CO<sub>2</sub> sur le lieu de travail, et une comparaison financière tenant compte du prix d'achat, de l'amortissement et des coûts de fonctionnement.

Les propositions de financer ces outils et de promouvoir l'achat d'outils électriques via le fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables devront faire l'objet d'une analyse de la Commission du fonds d'encouragement.

Une réponse circonstanciée sera adressée au Conseil communal dès que tous les éléments mentionnés ci-dessus auront été déterminés, ce qui pourrait être le cas avant l'été 2014.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** répond à la [question de M. Philippe Deriaz concernant la distance séparant les nouveaux bâtiments situés En Bonjean et la RC1.](#)

La Municipalité rappelle que le PPA En Bonjean a été adopté par le Conseil communal le 4 novembre 2009. Le bâtiment en question respecte entièrement les prescriptions relatives à l'implantation des constructions définies dans ce PPA. Chaque projet urbanistique résulte à la fois des objectifs poursuivis et des contraintes spécifiques du site. Le PPA En Bonjean répond à la volonté communale de densification et de création de logements en composant avec la nécessité de réserver l'espace pour la création de la 3<sup>e</sup> voie CFF d'une part et celle de préserver et de valoriser les milieux naturels de la parcelle d'autre part.

Toutes les demandes de permis de construire dans le périmètre du PPA doivent être accompagnées d'une étude acoustique complémentaire démontrant la conformité du projet à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) et précisant les mesures prises à cet effet par le constructeur. Le bâtiment en question répond aux exigences de l'OPB. De plus, la façade du bâtiment sera séparée de la route par un trottoir et une bande herbeuse accueillant une alignée d'arbres à haute tige.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** répond aux [questions de M. Pierre Marc Burnand sur la stratégie de communication de l'Agenda 21 de la ville de Morges.](#)

Il a été déterminé par la Commission consultative Agenda 21 que la Municipalité devait faire une campagne de communication sur les actions mises en place. Le service ATD2 a synthétisé les nombreuses démarches entreprises par la ville dans une brochure tous ménages destinée au grand public.

Réponses aux questions de M. Pierre Marc Burnand :

1. Quelle est l'utilité ?

La ville de Morges encourage les Morgiens à adopter un comportement qui soit en concordance avec les objectifs définis dans la politique d'Agenda 21. La brochure "Morges se mobilise" transmet les outils pour participer aux actions déjà mises en place par la Municipalité. La ville mène par l'exemple. Cette campagne de communication vise non seulement à sensibiliser les habitants à des problématiques contemporaines, mais également à leur montrer que la ville de Morges est aussi engagée et que le progrès recherché doit se faire en collaboration entre l'administration, les citoyens et les entreprises.

2. Quel est son objectif ?

Si la majorité des Morgiens sont conscients des diverses problématiques soulevées dans la campagne de communication, conscience n'est pas synonyme de comportement. Cette démarche vise à renforcer et encourager des attitudes responsables chez les personnes qui considèrent qu'elles pourraient réduire leur empreinte écologique. Les problématiques urbaines telles que nous les connaissons aujourd'hui nécessitent d'encourager les habitants à soutenir un effort collectif d'amélioration de la qualité de vie. Les résultats d'une campagne de communication de ce type s'observent à long terme dans les habitudes de consommation, qu'elles soient énergétiques au domicile, d'alimentation ou de mobilité par exemple.

3. Combien ça coûte ?

La campagne de communication et d'affichage a coûté CHF 40'734.00. Ce montant a été déduit du préavis N° 10/2.08 sur le développement durable. Cette action était la dernière de ce préavis.

4. Le choix du support de communication ?

La Municipalité a utilisé les outils nécessaires à une communication grand public : une campagne d'affichage SGA, des affiches dans les commerces et les TPM, une brochure tous ménages sans oublier le site Internet de la ville.

5. La méthode choisie ?

Il s'agit d'une démarche participative. Il n'y a pas eu de "sélection" mais un petit concours. Des employés se sont proposés, sans critères spécifiques sauf d'être actifs au sens du développement durable.

Pour conclure, la Municipalité ainsi que les collaborateurs qui ont prêté leur image n'ont reçu que des retours positifs. Des citoyens se sont manifestés afin d'obtenir des informations supplémentaires au sujet des subventions qu'offre la ville ou encore sur la charte de l'environnement urbain.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** répond à la [question de M. Philippe Beck concernant le cas d'une servitude de passage au bénéfice de la collectivité publique.](#)

Les frais d'installation et d'entretien de poubelles qui résultent directement de l'utilisation de la servitude doivent être pris en charge par le bénéficiaire de celle-ci. Dans le cas cité par M. Philippe Beck, ce serait donc à la collectivité publique d'assurer l'approvisionnement en poubelles et en sacs poubelles liés à l'usage de la servitude. A souligner que toute définition de responsabilité et accord d'exploitation de servitude doivent être enregistrés au Registre foncier et requièrent un acte notarié.

Dès lors, la Municipalité demande à M. Philippe Beck de bien vouloir prendre contact avec le Service ATD2 et de lui fournir des renseignements supplémentaires afin d'étudier le cas de manière plus détaillée.

**M. Charles DIZERENS** remercie la Municipalité de sa réponse concernant les outils utilisés par le Service des espaces publics. Il apprécie que l'étude englobe également la voirie et attend avec intérêt les résultats.

**M. Philippe DERIAZ** prend note de la réponse de la Municipalité concernant la proximité des bâtiments situés En Bonjean avec la RC1. Le plan d'alignement est respecté et ces bâtiments sont conformes au PPA qui avait été approuvé par le Conseil communal. Néanmoins, ils ne sont distants que de 4 à 5 m. avec la RC1 et que de 15 m. avec la voie ferrée. Il estime que le Conseil communal devra être plus vigilant lors de l'étude des prochains PPA.

**M. Pierre Marc BURNAND** remercie la Municipalité de sa réponse. Tout a été dit lors du débat concernant le budget. Le vote a eu lieu et un bilan pourra être fait l'année prochaine.

La parole n'est plus demandée.

## **12. Rapports de commissions - reprise**

N° 46/11.13 *Municipalité en corps*

Objet : Budget de l'exercice 2014.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** demande que le Président explique la manière de voter qu'il va utiliser.

**Le Président** répond qu'il va procéder comme suit :

- vote sur les conclusions amendées du préavis en un seul bloc;
- vote sur le fond.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** ne comprend pas pourquoi le Président veut toujours faire un dernier vote sur le fond.

**Le Président** répond qu'il suit la loi sur les communes.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** estime que cette loi peut engendrer des votes contradictoires. Une loi absurde ne mérite pas d'être suivie.

**Le Président** répond que cet avis est peut-être partagé par certains mais que les lois doivent être respectées pour que la société puisse fonctionner.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** rétorque que voter sur le fond revient à voter sur le budget municipal non amendé.

**Le Président** n'est pas d'accord. Voter sur le fond veut dire voter sur l'ensemble des objets approuvés auparavant.

**Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** demande une suspension de séance de 5 minutes.

Cette proposition étant soutenue par plus du 5<sup>e</sup> des membres présents, elle est acceptée. Personne ne sort de la salle, ceci afin d'éviter un nouvel appel.

La discussion reprend.

**Le Président** rappelle qu'il va faire voter les conclusions amendées du préavis en un bloc puis qu'il procédera à un second vote sur le fond.

**M. Yvan CHRISTINET** demande que chaque conclusion soit votée séparément.

**Le Président** se réfère à l'art. 76 RCC, 2<sup>e</sup> alinéa et accepte cette proposition.

**M. Pierre Marc BURNAND** estime que les amendements ont déjà été votés séparément les uns des autres, comme le permet l'art. 76 RCC.

**Au vote, le point N° 1 des conclusions concernant les amendements est accepté par 50 voix (30 avis contraires et 3 abstentions).**

**Au vote, le point N° 2 des conclusions concernant un excédent de charges de CHF 2'195'862.00 est accepté par 31 voix (3 avis contraires et 38 abstentions).**

**Au vote, le point N° 3 des conclusions est accepté à une évidente majorité (aucun avis contraire et 7 abstentions).**

**Au vote :**

**Les conclusions amendées du préavis sont acceptées par 44 voix (9 avis contraires et 28 abstentions).**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2014 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'apporter les amendements suivants au budget ordinaire de la commune pour 2014 :
  - Compte N° 11000.3011.00 - Traitements - diminution des charges de CHF 52'300.00. Nouveau montant à inscrire : 771'400.00
  - Compte N° 11100.3170.00 - Frais de délégations et de réceptions - diminution des charges de CHF 50'000.00. Nouveau montant à inscrire : 196'300.00

- Compte N° 15113.3653.19 - Fête de la musique - diminution des charges de CHF 5'000.00. Nouveau montant à inscrire : 15'000.00
  - Compte N° 19000.3011.00 - Traitements - diminution des charges de CHF 64'300.00. Nouveau montant à inscrire : 591'000.00
  - Compte N°19000.3313.00 - Amortissements Dépenses d'investissements - diminution des charges de CHF 150'000.00. Nouveau montant à inscrire : 208'200.00
  - Compte N° 21000.3909.00 - Imputations internes - impôt spécial affecté à la gestion des déchets non urbains - augmentation des charges de CHF 295'960.00. Nouveau montant à inscrire : 650'201.00
  - Compte N° 45100.3199.93 - TVA 2.9 % payée sur autres recettes "Eliminations des déchets" - diminution des charges de CHF 9'032.00 - Nouveau montant à inscrire : 63'136.00
  - Compte N° 45100.4342.00 - Taxe forfaitaire par habitant pour la gestion des déchets - diminution des produits de CHF 282'400.00. Nouveau montant à inscrire : 763'100.00
  - Compte N° 45100.4390.90 - TVA sur recettes "Ordures ménagères" - diminution de produits de CHF 22'592.00. Nouveau montant à inscrire : 134'072.00
  - Compte N° 45100.4909.00 - Imputations internes - impôt spécial affecté à la gestion des déchets - augmentation de produits de CHF 295'960.00. Nouveau montant à inscrire : 650'201.00
  - Compte N° 71000.3654.00 - Sac poubelles distribués comme mesures sociales - diminution de charges de CHF 44'350.00. Nouveau montant à inscrire : 223'650.00
  - Compte N° 42200.3170.00 - Projets ponctuels - diminution de charges de CHF 20'000.00. Nouveau montant à inscrire : 45'000.00
  - Compte N° 11300.3105.00 - Action de communication - diminution de charges de CHF. 50'500.00. Nouveau montant à inscrire : 50'000.00
  - Compte N° 11100.3111.00 - Achats - locations de mobilier, machines et matériel - augmentation de charges de CHF 12'000.00. Nouveau montant à inscrire : 31'000.00
2. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2014 présentant un excédent de charges de CHF 2'195'862.00;
  3. de prendre acte du budget des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

## 15. Questions, vœux et divers

**M. Bertrand GILLIARD** se réfère à la p. 37 du budget, compte N° 17100.3123.00 – Electricité Patinoire – qui indique un montant de CHF 110'000.00, en plus de CHF 80'000.00 pour le gaz. Il s'agit d'un montant considérable équivalant à la moitié de l'éclairage public annuel de toute la ville. Il pose la question suivante :

- Comment se répartissent les dépenses d'énergie tout au long des mois de mise en glace ?

M. Bertrand Gilliard demande un relevé par mois et par sujet (production de glace, éclairage, etc.).

Il se réfère également à la p. 46 du budget, compte N° 35038.3123.00 – Electricité Pavillon au Parc des Sports – qui indique un montant de CHF 34'000.00 d'électricité. Ce montant correspond à plus de 10 villas entièrement électriques. Il pose la question suivante :

- Comment la Municipalité justifie-t-elle un tel montant ?

**M. Pierre Marc BURNAND** intervient au sujet de la prochaine fermeture de la fabrique de pâtes Pasta Gala. Il s'exprime en ces termes :

*Cette fermeture est bien sûr dommageable pour la Ville de Morges, sur le plan de l'image, sur le plan fiscal, sur le plan des emplois perdus même si les employés ont, semble-t-il, reçu l'assurance de se voir offert un autre travail chez Coop. Mais plutôt que de se lamenter en vain sur des décisions qui nous échappent, mieux vaut regarder l'avenir et tâcher de transformer en bonne fortune ce que l'on peut aujourd'hui considérer comme un revers.*

*A court terme, c'est-à-dire dès janvier 2015, la fabrique vide semble nous tendre les bras pour remplacer les halles CFF et servir provisoirement de halle multifonctions, ce qui permettrait de conserver encore quelques années à Morges des manifestations bien implantées et qui font partie de notre paysage, je pense notamment à Arvinis. D'où une première question : la Municipalité a-t-elle déjà eu des contacts avec Coop en vue d'une location temporaire de ces locaux dès qu'ils seront désaffectés ?*

*Par ailleurs, le terrain occupé actuellement par Pasta Gala et qui jouxte celui de l'EMS des Pâquis – lui aussi en passe de se vider – constitue un espace stratégique qui va bientôt être disponible sur le marché. On peut imaginer toutes sortes d'affectations à cet espace, par exemple la caserne des pompiers, une nouvelle halle multifonctions, du logement couplé intelligemment avec un parking souterrain, et il y a certainement beaucoup d'autres utilisations possibles.*

*D'où ma seconde question : la Municipalité a-t-elle déjà entrepris des études dans ce sens et est-elle bien décidée à jouer un rôle moteur dans l'évolution positive de ce quartier pour que, dans quelques années, la fermeture de Pasta Gala apparaisse à tous les Morgiens non pas comme une fatalité mais comme une aubaine et une bonne fortune ?*

**M. Yvan CHRISTINET** cite un article paru dans le Journal de Morges qui parle du Domaine de la ville et, plus particulièrement, que ce dernier sera fermé du 21 décembre 2013 au 7 janvier 2014. M. Yvan Christinet déplore cette fermeture pendant les Fêtes de fin d'année.

Dans la même édition, il est mentionné que les nocturnes à Morges auront lieu les vendredis 20 et lundi 23 décembre 2013. Il espère que le Domaine de la ville sera au moins présent lors de ces manifestations.

**Mme Esther BURNAND** rappelle ses [2 questions du mois d'octobre concernant les déchets qui avaient été ramassés dans un énorme sac poubelle et le postulat Gallina Spillmann](#). Elle estime ne pas avoir reçu de réponses. Elle ajoute que si l'on diminue le nombre de déchets dans les rues, il sera également possible de diminuer le nombre de passages des balayeuses, ce qui va dans le sens d'Agenda 21.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** répond que ce postulat est à l'étude et qu'il y sera répondu au mois de février.

**Le Président** adresse ses vœux pour l'année 2014.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22h57.

Le président

La secrétaire

Stéphane Dewarrat

Jacqueline Botteron

[Annexe 1](#) : Détermination de la Cofin au sujet du préavis N° 50/11.13 - Demande d'un crédit de CHF 837'000.00, subventions non déduites, pour le remplacement de la production de chaleur du Collège de Chanel.

[Annexe 2](#) : Interpellation du Groupe SPI "Fermeture de Pasta Gala : quelles appréciations pour l'économie locale, et quelles évolutions pour l'hypothétique développement du secteur artisanal et industriel en Ville de Morges ?" – Développement

[Annexe 3](#) : Réponse écrite aux questions de M. Bertrand Gilliard concernant l'ARCAM (subvention accordée par le Canton dans le cadre du développement de la Filière Bois dans l'Ouest vaudois) – Ne figure qu'au PV original.